

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 56 (1930)
Heft: 3

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

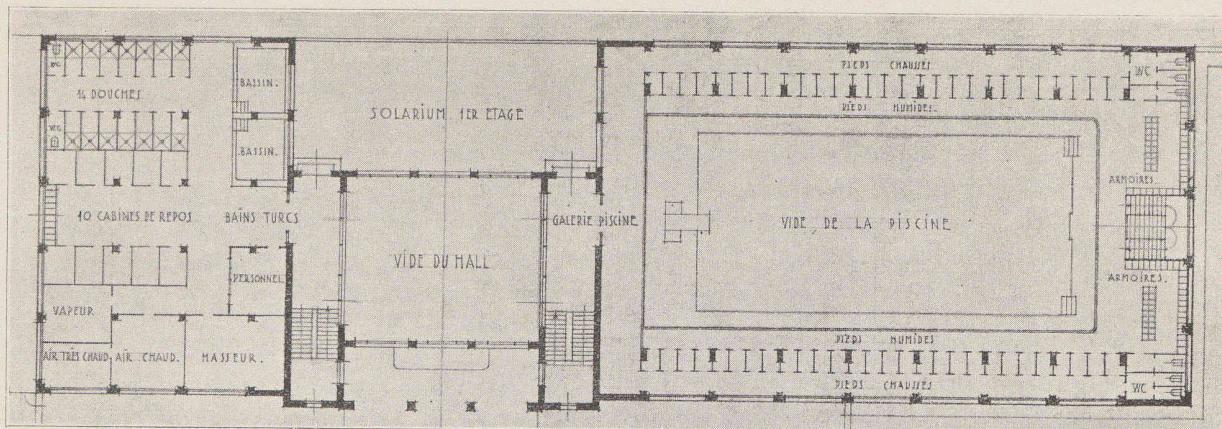
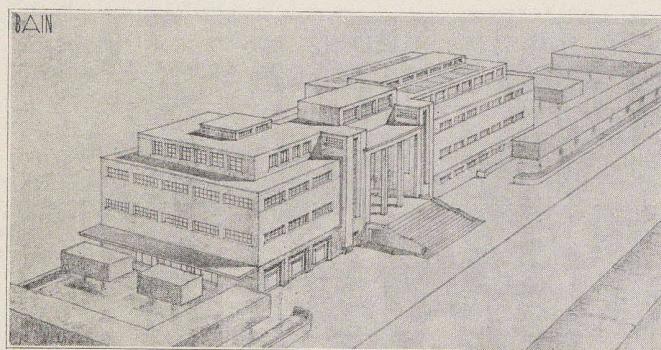
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS POUR UNE PISCINE COMMUNALE, A LA CHAUX-DE-FONDS

Plan du 1^{er} étage. — 1 : 500.

fonctions de professeur d'architecture avec la tâche délicate, mais magnifique, d'organiser cette nouvelle classe.

Il ne s'agissait de rien de moins que de substituer à un programme reconnu insuffisant et désuet, un enseignement nouveau basé sur l'établissement d'un programme rationnel, substantiel et vivant. Le choix d'Henry Baudin ne pouvait être plus opportun. Ceux qui eurent le privilège d'assister à sa leçon inaugurale, en septembre 1919, où il exposa magistralement les nombreuses raisons qui militaient en faveur d'une réforme radicale de l'enseignement d'alors, éprouveront cette impression et cette grande satisfaction qu'avec Henry Baudin commençait pour la classe d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts, une ère nouvelle. Ses dix années de féconde activité (1919-1929), sont venues confirmer cette impression et témoignent de l'immense labeur accompli par cet homme dans le domaine de l'enseignement auquel il s'était voué presque complètement.

Outre la direction de l'atelier de composition, formé des troisième et quatrième années d'étude aboutissant au diplôme de dessinateur-architecte, il donnait, répartis sur trois années, trois cours théoriques oraux : l'un consacré aux éléments de l'architecture, le second aux éléments de la composition, le troisième à l'urbanisme. Henry Baudin a réuni sur ces différentes matières une documentation considérable. Ses notes forment un cours d'architecture très complet et il est vraiment regrettable que la mort soit venue avant qu'il ait pu songer à le publier. Il s'est efforcé aussi de constituer une collection de clichés de projection dont plusieurs centaines ont été dessinés sur calque et mis sous verre, collection technique du plus haut intérêt.

Les belles qualités de sensibilité et d'intelligence dont il était doué firent de lui un pédagogue remarquable. Henry Baudin possédait à un suprême degré ce don rare de communiquer à tous ceux qui l'approchaient et tout particulièrement aux élèves-dessinateurs qu'il a formés, cet enthousiasme, cet amour, ce respect de la beauté et de la vérité qui furent les directives constantes de sa vie. L'Ecole des Beaux-Arts perd en Baudin un véritable animateur. L. V.

II^e prix *ex aequo*,
projet de M. J. Crivelli, architecte,
à La Chaux-de-Fonds.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes

Procès-verbal de la 17^{me} Conférence des Présidents,
le 19 octobre 1929, à 15 heures, à Lucerne.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la 16^e Conférence des présidents, du 30 juin 1928.
2. Communications du président sur l'activité du Comité central.
3. Elections complémentaires au Comité central, en remplacement des deux membres démissionnaires, MM. L. Matthys, architecte et A. Paris, ingénieur.
4. Question de la « Bauzeitung ».
5. Révision des normes de la construction (Hochbau).
6. Institut d'organisation scientifique, à l'Ecole polytechnique fédérale.
7. Association suisse de normalisation.
8. Membres émérites.
9. Catalogue suisse de la construction.
10. Commission de la Maison bourgeoise.
11. Protection des titres et questions professionnelles.
12. Attitude à l'égard de l'Association suisse des Techniciens STV.
13. Assemblée des délégués 1929.
14. Assemblée générale.
15. Divers.

Quinze sections sont représentées par leurs présidents ou un délégué ; ce sont :

Argovie : H. Herzog. Bâle : R. Christ. Berne : H. Weiss. La Chaux-de-Fonds : P. Ditisheim. Genève : J. Pronier. Grisons : H. von Guggelberg. Soleure : W. Luder. St-Gall : J.-E. Schenker. Thurgovie : J. Baumgartner (en remplacement). Tessin : L. Rusca. Vaud : E. Savary. Waldstätte : A. Rolli. Valais : A. de Kalbermatten. Winterthur : H. Brown. Zurich : F. Escher.

Excusée : Section fribourgeoise.

Du Comité central, sont présents : MM. P. Vischer, président, A. Walther, L. Matthys, P. Beuttner, M. Brémond, M. Schucan et le secrétaire P. Soutter. Excusé : M. A. Paris.

Invité présent : M. C. Jegher, ingénieur.

Présidence de M. P. Vischer, président. Procès-verbal : P. Soutter, secrétaire.

Le président ouvre la séance et salue les membres présents.

1. Le procès-verbal de la 16^e Conférence des présidents, du 30 juin 1928, est accepté avec remerciements.

2. Communications du président sur l'activité du Comité central.

M. Vischer rappelle que M. Zschokke, ingénieur, a donné sa démission de secrétaire de la SIA, et que M. P. Soutter, ingénieur, le remplace.

M. Vischer aborde ensuite les deux questions de la *Régularisation du Rhin* à l'amont du lac de Constance, et de celle du lac Léman, qui ont fait le sujet de discussions stériles avec le Service fédéral des Eaux. Le Comité central s'est alors adressé à M. le Conseiller fédéral Pilet, qui a accueilli une délégation composée de MM. Payot, directeur, Meyer-Peter, professeur, et Vischer, président. Cette entrevue avec le nouveau chef du Département de l'Intérieur a permis à la SIA d'exposer son point de vue en haut lieu, selon procès-verbal dont le président donne lecture.

Nous avons été de même reçus par M. le Conseiller fédéral Haab pour aborder la question du *traitement des ingénieurs* des Chemins de fer fédéraux. Nous avons discuté jusque dans le détail les vœux des ingénieurs CFF. La suite a montré que satisfaction partielle avait pu être donnée aux intéressés.

Le président mentionne l'affaire de l'*usine de Klingnau*, et la notice que lui a consacrée la « Bauzeitung » ; il explique pourquoi, informations prises, on a renoncé à suivre cette affaire.

M. Vischer déplore que la politique ait été mêlée à la question de la fusion des *communes suburbaines de Zurich* ; il rappelle que nos sections doivent éviter soigneusement de faire intervenir des facteurs de cet ordre dans les discussions concernant des questions techniques.

Le *Cours de béton armé* a eu lieu à Lausanne du 8 au 12 octobre 1929. Le résultat obtenu peut nous satisfaire. On a vendu environ 90 cartes de participants. La Commission locale a peut-être trop tardé à s'occuper de l'organisation, ce qui n'a pas accru l'intérêt qu'on a porté au cours.

Une révision des *normes pour le bâtiment* (Hochbau) s'impose ; la Commission sera complétée à cet effet. Les *normes pour les honoraires* seront revues, à la même occasion. Nous consulterons pareillement la Commission qui s'occupe des études gratuites.

Il faudra aussi agir énergiquement dans la question des *provisions*.

Parlant ensuite de la *Correction des Eaux du Jura*, le président communique que M. Mutzner a offert de mettre des conférenciers à la disposition des sections. Cette question devrait être traitée dans les sections déjà cet hiver, pour permettre à la SIA de prendre position.

Faute d'intérêt, nous avons renoncé à participer à l'*Exposition suisse de l'habitation*, à Bâle.

Le VI^e Concours de la Fondation Geiser appellera un travail d'ingénieur ; un avis publié dans les organes de la société, conformément au règlement, demandera à nos membres des propositions à cet égard.

3. Election complémentaire de deux membres au Comité central pour remplacer MM. Matthys, architecte, et A. Paris, ingénieur, démissionnaires.

M. Vischer remercie les membres démissionnaires de leur longue collaboration ; il est heureux qu'ils veuillent bien continuer à assurer leur participation aux Commissions dont ils s'occupent.

Le Comité central estime que la section de Berne doit conserver sa représentation au Comité, afin de maintenir dans la ville fédérale le contact avec les Autorités du pays. La Suisse romande doit garder sa double représentation ; Vaud vient en première ligne, puisque sa section est la plus nombreuse, et qu'on espère que le temps amènera la fusion de la Société vaudoise et de la section SIA.

M. Weiss regrette la démission de M. Matthys, et annonce que la section de Berne s'est prononcée pour une candidature unique.

Le président rappelle qu'il importe avant tout de trouver

la personnalité capable de participer à la direction de la Société. Le Comité central devrait être complété par un architecte et un ingénieur-mécanicien.

M. Brown rappelle la proposition de la section de Winterthour, lors des dernières élections ; à son avis, les petites sections devraient aussi être prises en considération. Il propose donc à nouveau, comme ingénieur-mécanicien, M. Wirth ingénieur en chef.

M. Savary pense que Berne doit en tous cas conserver son représentant. La candidature de la Suisse romande devra, d'autre part, être concertée avec les sections de Neuchâtel et de Fribourg. On espère du reste réaliser prochainement la fusion des deux sociétés techniques vaudoises ; le maintien actuel d'un délégué vaudois au Comité central lui paraît particulièrement désirable.

M. von Guggelberg estime bien que Berne et la Suisse romande ont des droits évidents de continuer à être représentés ; il relève toutefois que la Suisse orientale ne finit pas à Zurich. Sans perdre de vue la rationalisation, on pourrait se demander si, en ajoutant deux membres au Comité central, on ne serait pas mieux en mesure de représenter les différentes régions et les tendances diverses du pays.

M. Weiss présente, au nom de la section de Berne, la candidature de M. Rybi, architecte.

M. Vischer note les propositions faites ; puis l'assemblée approuve les vues du Comité central.

4. Question de la « Bauzeitung ».

Le président informe l'assemblée qu'il a invité M. Jegher, propriétaire de la « Schweizerische Bauzeitung », à venir prendre part à la discussion, pour exposer ses vues.

Une commission d'étude, composé de MM. Vischer, Demierre, Dubs, von Guggelberg et Jegher, a conclu en préconisant la publication d'un « Bulletin SIA », où l'on rassemblerait les nouvelles de la Société. Nos relations actuelles avec la « Bauzeitung » resteraient les mêmes ; mais nous serions en mesure d'atteindre les nombreux membres de la SIA non abonnés à cette revue, et pourrions, entre autres, porter à la connaissance de tous les nouvelles normes. Notre Société doit disposer d'un organe impartial, dans lequel elle puisse faire paraître ses avis officiels, et dont elle puisse exclure les articles susceptibles de provoquer des dissidences. La principale difficulté vient du fait des deux langues.

La Commission envisage les deux éventualités suivantes :

a) conserver la « Bauzeitung » dans son état actuel ;

b) faire paraître les nouvelles de la société dans un tirage à part.

De l'avis du président, et si la « Bauzeitung » était moins chère, l'idéal pour la SIA serait d'en rendre l'abonnement obligatoire à ses membres. Nous sommes en effet fiers de la « Bauzeitung » ; c'est, au point de vue technique, un périodique de premier plan. Nous devons cependant éviter les froissements entre nos membres, et, dans ce but, limiter nos responsabilités au seul bulletin officiel de la Société.

M. von Guggelberg croit qu'une remarque appropriée suffirait à limiter la responsabilité de la SIA, tout en respectant l'obligation du journal d'avoir son opinion, et de l'exprimer.

D'autre part, il faut, à l'époque actuelle, se faire connaître, et la SIA doit disposer d'un moyen de communication avec tous ses membres. A cet égard, la publication d'un « Bulletin » rendrait service. On pourrait certainement aussi résoudre la difficulté de la publication bilingue.

M. Savary croit que l'on attache trop d'importance à cette affaire, et que nos membres ne demandent pas tant d'imprimés. A sa connaissance, on ne se plaint pas du journal. Il craindrait par contre une séparation d'avec la « Bauzeitung », qui nous priverait d'un organe où soutenir nos idées devant l'opinion, que nous devons orienter sur nos buts et nos efforts.

La section vaudoise propose l'alternative : ou maintenir le statu quo, ou décider la publication d'un tirage à part, en français et en allemand. Le bulletin français devrait être publié par le « Bulletin technique », en édition trimestrielle.

M. Jegher, éditeur de la « Bauzeitung », remercie de l'occasion qui lui est offerte de s'expliquer devant la Conférence des présidents.

Depuis près de cinquante ans qu'existe la « Bauzeitung », ses éditeurs ont toujours considéré comme leur premier devoir de veiller aux intérêts de la SIA et des GEP. Comme il est impossible de réaliser l'unanimité, le but de l'éditeur a constamment été d'exprimer l'opinion de la généralité des membres, non son propre avis personnel.

M. Jegher reconnaît que, dans le cas de Klingnau, les exemples cités « Motor Columbus » et « N. O. K. » auraient pu être supprimés. Le seul but de l'article incriminé était visiblement la défense des intérêts des ingénieurs suisses. La rédaction prend du reste la pleine responsabilité des indications et des articles que leurs auteurs, pour de bonnes raisons, préfèrent ne pas signer. M. Jegher rappelle le « cas Bosshard », où la grandeur des sacrifices personnels ne l'a pas empêché de combattre le fléau des commissions, pour maintenir l'intégrité des principes de notre Société. Il est du reste, sur ce terrain, en parfait accord avec notre président, M. Vischer et avec M. le Dr Cagianut, président de la Société suisse des entrepreneurs.

L'entête du journal limite nettement la responsabilité de la SIA aux seules nouvelles de la Société ; d'ailleurs, un « filet » d'imprimerie empêche toute confusion entre le texte du journal et les communiqués. M. Jegher est prêt aussi, sur désir exprès et sous la responsabilité du Comité central, à insérer dans le texte tout article que la Rédaction aurait jugé inopportun.

Le désir du CC, d'atteindre tous les membres par la publication d'un bulletin se conçoit fort bien. L'abonnement à la « Bauzeitung » est trop onéreux pour qu'on le rende obligatoire, pour les jeunes membres en particulier, et cela d'autant plus que la plupart d'entre eux ont l'occasion de la lire dans les grands bureaux et les entreprises. M. Jegher a offert à la SIA de remettre gratuitement aux membres non abonnés, de langue allemande, un tirage à part des nouvelles de la Société ; il lui en coûtera annuellement entre 1500 et 1800 fr. Nos collègues de la Suisse romande n'étant pas atteints, le « Bulletin technique » pourrait leur servir un tirage français analogue.

On ne peut guère envisager pour l'instant une baisse sensible du prix d'abonnement de la « Bauzeitung », dont l'édition est très coûteuse. Par contre, M. Jegher est prêt à abaisser l'abonnement de 32 fr. à 20 fr. en faveur des jeunes membres (jusqu'à trente ans), malgré la charge de 800 fr. qui lui en résulterait annuellement. L'éditeur consentira dans le cadre des possibilités, tous les sacrifices financiers propres à satisfaire aux voeux de la SIA.

M. Vischer remercie de l'exposé, et informe l'assemblée que M. Jegher s'est engagé d'aviser à temps le Comité central de projets éventuels de vente de la « Bauzeitung ».

M. von Guggelberg désire que le Comité central expose ses vues dans le premier numéro du « Bulletin ». La « Bauzeitung » doit conserver sa forme actuelle, et rester en contact étroit avec la SIA.

L'assemblée se déclare d'accord avec un essai de publication du « Bulletin » selon les données ci-dessus.

5. Révision des normes de la Construction (Hochbau).

M. Soutter fait rapport sur l'état des tractations entre le président de la Commission, M. Widmer architecte, et le Groupe des entreprises de constructions de l'Union suisse des métiers, ainsi qu'avec la Société suisse des Entrepreneurs.

M. Vischer explique le but de cette révision, qui ne sera pas la dernière, car la vente des normes constitue, dans notre budget, la source principale de nos revenus.

6 et 7. Institut d'organisation scientifique, à l'Ecole polytechnique. Association suisse de normalisation.

M. Walther expose le but de l'Institut, qui s'occupe aussi de la bibliographie des publications techniques étrangères. L'Institut est attaché à l'Ecole polytechnique fédérale sans en former une section proprement dite ; les fonds lui sont fournis par l'Association qui le patronne.

M. Beuttner, délégué de la SIA lors de la fondation de cet institut, explique la façon dont toutes les branches de l'industrie y sont représentées. Jusqu'ici, la SIA a donné une subvention de 200 fr. ; elle pense l'augmenter en réduisant son subside à l'Association de normalisation.

Le Groupe professionnel des Ingénieurs-mécaniciens s'est déclaré d'accord, en partie au moins, sur la réduction proposée.

8. Membres émérites.

On recommande aux sections d'assurer aux membres émérites de la SIA les mêmes avantages qu'ils ont dans la Société.

9. Catalogue suisse de la construction.

Le président annonce que ce catalogue paraîtra prochainement par les soins du B.S.A. Ce répertoire des fournisseurs de matériaux est destiné à remplacer les nombreux prospectus séparés que reçoivent les architectes.

10. Commission de la Maison bourgeoise.

M. Vischer annonce que cette année verra la Maison bourgeoisie s'enrichir du second volume de *Bâle* et de celui de *Soleure*.

M. le colonel Ulrich a dû renoncer, pour raison d'âge, à présider la Commission. Celle-ci n'a pas encore pu prendre une décision sur le choix du successeur de son distingué président.

11. Protection des titres et questions professionnelles.

M. Beuttner rapporte sur les démarches préliminaires faites par la commission qu'il préside. On a réuni un important matériel documentaire. La question est diversement traitée suivant les pays. En Allemagne, les avis sont très partagés. En Italie, au contraire, des chambres officielles d'ingénieurs, fondées dans les diverses provinces, exercent une protection rigoureuse des titres.

Un premier pas à faire en Suisse serait d'employer plus couramment les titres « architecte diplômé » et « ingénieur diplômé ».

Les ingénieurs et les architectes sont certainement les seuls universitaires dont les titres ne soient pas protégés. Nous devons toutefois agir prudemment, et ne pas aider des non-valeurs ; d'autre part, il faut faire dans ce domaine quelque chose de positif pour le bien de nos collègues.

M. Jegher conseille à la Commission de demander aux sections d'étudier cette question, pour formuler leurs opinions et éclairer ainsi le terrain.

Faute de temps, on renonce à discuter les points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour.

15. Divers.

M. Vischer annonce que le règlement pour le Fonds de retraite du personnel a été approuvé.

M. Savary expose son plan tendant à la fusion des deux organisations techniques vaudoises ; la Société vaudoise SVIA est la plus forte, elle compte une centaine de membres autonomes, ne faisant pas partie de la SIA, à côté d'une soixantaine qui sont des nôtres. La SVIA disposerait librement de sa fortune au moment de la fusion. La nouvelle société, unifiée, s'appellera Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, section de la Société suisse ; c'est une simple question de mots. Une difficulté réside dans la cotisation annuelle à la caisse centrale, les membres de la SVIA ne payant actuellement que 14 fr. par an. La SIA devrait accueillir sans autre formalité, ni changement tous les membres de la SVIA.

M. Vischer remercie de la proposition et donne pleins-pouvoirs à M. Savary pour mettre au point ces bases de discussion jusqu'à la prochaine assemblée des délégués.

Séance levée à 18 h. 15.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Samedi 8 février, à 15 heures, au Café Noverraz, à Lausanne
Assemblée générale extraordinaire :

ORDRE DU JOUR

1. Exposé du Comité sur le projet de fusion des deux groupements vaudois d'ingénieurs et d'architectes.
2. Discussion de ce projet.
3. Votation sur les propositions de la Section vaudoise de la S. I. A.

Le même jour, à 16 heures, dans le même local Assemblée générale ordinaire :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Comité sur l'exercice 1929.
- Rapport des réviseurs des comptes.
- Discussion et votation sur ces rapports.
- Décisions sur l'emploi des fonds disponibles de la Société.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Section de Neuchâtel.

*Rapport du Comité sur l'exercice 1929
présenté à l'Assemblée générale du 28 janvier 1930.*

Messieurs et chers Collègues,

Au moment où l'exercice 1929 vient de se terminer, pour prendre rang dans les annales de notre Société, votre Comité se sent pressé de rendre ses comptes, comme il convient de le faire, et de passer en revue l'activité déployée au cours de l'année dernière, avant que nos faits et gestes ne tombent dans l'oubli. C'est aussi pour chaque membre l'occasion de dire si l'activité du Comité qu'il a nommé a répondu à son attente, et peut-être aussi de se demander s'il a personnellement rempli son devoir, en contribuant au travail en commun avec toute l'ardeur dont il était capable.

Votre Comité a fait son possible pour rendre nos séances intéressantes, mais il ne lui appartient pas de dire s'il y a réussi... Pour la liquidation des affaires courantes, il constate que c'était une bonne mesure que de le compléter à cinq membres, afin de donner une meilleure représentation aux architectes.

Nous avons débuté l'année dernière avec 41 membres et nous nous trouvons 42 à la fin de l'exercice, dont 19 architectes et 23 ingénieurs. Une admission s'est produite, soit celle de M. Ferdinand DuBois, ingénieur. — L'augmentation est plutôt modeste et il faudra faire un sérieux effort pour arriver au chiffre de 50 que nous nous étions tracé. Trois de nos doyens, M. Ernest Prince, architecte, Samuel de Perrot, ingénieur et Paul Robert, ingénieur, ont été nommés « membres émérites » par le Comité central, pour avoir fait partie de la Société durant 35 ans. A ce titre, ils sont dispensés de payer une cotisation et vous en avez décidé de même pour ce qui concerne la Section. — C'est un honneur qui vient tout seul avec l'âge, et c'est dommage que cette médaille ait son revers.

La Section a tenu six séances en 1929, toutes précédées du souper traditionnel. L'un d'eux s'est tenu à Marin. La fréquentation a été de 16 membres en moyenne, ce qui représente le 40% de l'effectif de la Société. Il y a progrès sur l'année dernière, mais il semble que l'on pourrait arriver à mieux. Faudra-t-il que le Comité organise un service de place, aux soirs des séances, pour y amener un plus grand nombre de participants?

Nous avons entendu une amusante conférence, avec projections lumineuses, de notre collègue M. J. Béguin, architecte, sur « La caricature à travers les âges » et fait un « Voyage à Salonique et sur ses remparts » en compagnie de M. Fluck, ingénieur. Une charmante sortie, pour visiter la plage de la Tène et ses récentes installations, fut l'occasion d'entendre M. le professeur Argand dans une de ses fulgurantes impro-

visations sur un sujet dont il possède tous les secrets. — Mentionnons encore, pour être complet, que notre collègue M. Matthey, architecte, nous a promenés avec amabilité dans l'aile nord du Château de Neuchâtel, récemment réoccupée, après restauration. Nos meilleurs remerciements à ceux qui nous ont procuré le plaisir de les entendre.

Dans le domaine professionnel, nous nous sommes demandé si nous ne devions pas intervenir pour que les travaux faits par l'Etat soient réservés aux entrepreneurs suisses, à l'exclusion de ceux de nationalité étrangère, même domiciliés dans le canton. Mais, après examen, il a été décidé de n'en rien faire.

La protection des titres d'ingénieur et d'architecte a aussi été discutée. Si utile qu'elle puisse paraître à plusieurs, chacun a pu se rendre compte que c'est là une question très délicate, qui ressort du domaine cantonal.

A deux reprises, nous avons abordé le problème des voies de communications à créer entre le Haut et le Bas de la ville, qui va être présenté devant les autorités communales. — Nos discussions ont en tous cas fait ressortir que la question des communications par la gare C. F. F. est un des éléments de ce problème et que, pour la partie ouest de la ville, on ne peut pas se passer d'envisager le projet de route dite « de la Corniche » ; c'est pourquoi nous avons été amenés à demander que ce projet soit porté au plan d'alignement, ce qui sera fait prochainement.

Pour la question des communications par la gare, nous avons déjà eu l'occasion de donner notre avis en 1925, mais l'autorité communale n'en a pas tenu compte dans ses décisions. Aurons-nous encore l'occasion d'intervenir après la clôture du concours d'architecture récemment ouvert pour un nouveau bâtiment aux voyageurs prévu au niveau des voies? C'est une question qui méritera d'être reprise en 1930, s'il n'est pas trop tard.

Quant aux communications entre les Parcs et la Ville, il convient d'attendre l'exposé du Conseil communal.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avions cru pouvoir vous confier, en confidence, que le volume « Neuchâtel » de la *Maison bourgeoise en Suisse* était à l'impression et qu'il verrait le jour en 1929. Nous nous sommes trompés de quelques mois seulement ; les planches sont au tirage. Le texte sera présenté à la Commission compétente à fin mars et le volume sortira entre mars et juin.

Au nom du Comité :

Le président : PHILIPPE TRIPET, ing.

Le secrétaire : JACQUES BÉGUIN, arch.

BIBLIOGRAPHIE

Leçons sur les systèmes d'équations aux dérivées partielles, par Maurice Janet. — Fasc. IV des « Cahiers scientifiques » publiés sous la direction de M. G. Julia. — Paris, 1929, Gauthier-Villars ; 1 volume VIII-122 pages. — 30 fr.

M. Janet est bien connu des mathématiciens par ses travaux sur les systèmes d'équations aux dérivées partielles, en particulier par sa thèse et le fascicule du « Mémorial des Sciences mathématiques ». Le volume dont nous parlons est une mise au point des résultats acquis dans ce domaine par les méthodes de Riquier et de l'auteur lui-même. Il s'agit de la détermination des intégrales desdits systèmes au point de vue de Cauchy, c'est-à-dire au point de vue local. Clairement rédigé et bien présenté, cet ouvrage prendra place dans la bibliothèque de tout mathématicien à côté des *Leçons* de M. Goursat.

G. J.

Précis de la construction des charpentes soudées. — Editions « Arcos ». La soudure électrique autogène S. A., Bruxelles¹. — Un volume de 412 pages (15 × 23 cm), avec 142 figures dans le texte et 3 planches hors texte.

Cet ouvrage, dû à la collaboration de spécialistes éminents, parmi lesquels M. H. Dustin, professeur à l'Université libre de

¹ Agence à Lausanne (Prélaz).